

FIPP
Société Anonyme au capital de 15 000 000 euros
Siège social : 2 rue de Bassano - 75016 PARIS
542 047 212 RCS PARIS

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2016

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société s'est tenue le 22 juin 2016, à 11h30.

14 actionnaires étaient présents, représentés ou ont voté par correspondance. Ils possédaient 49 740 874 actions sur les 122 471 554 actions

formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,61 %. Les 122 471 554 actions représentent un nombre égal de voix.

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux Administrateurs	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
2ème résolution : Approbation des comptes consolidés	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
4ème résolution : Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%

5ème résolution : Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Richard Lonsdale-Hands, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
6ème résolution : Renouvellement du mandat des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant	AGO	49 740 874	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
7ème résolution : Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'actions	AGO	49 740 857	100,00%	17	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
8ème résolution : Pouvoirs en vue des formalités	AGO	49 740 874	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
9ème résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	49 740 874	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%
10ème résolution : pouvoirs en vue des formalités	AGE	49 740 874	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 740 874	40,61%